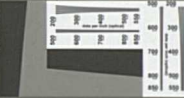


	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 (A)	12	13	14	15
L*	39.12	65.43	49.87	44.26	55.56	70.82	63.51	39.92	52.24	97.06	92.02	87.34	82.14	72.06	62.15
a*	13.24	18.11	-4.34	-13.80	9.82	-33.43	34.26	11.81	48.55	-0.40	-0.60	-0.75	-1.06	-1.19	-1.07
b*	15.07	18.72	-22.29	22.85	-24.49	-0.35	59.60	-46.07	18.51	1.13	0.23	0.21	0.43	0.28	0.19



	16 (M)	17	18 (B)	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
L*	49.25	38.62	28.86	16.19	8.29	3.44	31.41	72.46	72.95	29.37	54.91	43.96	82.74	52.79	50.87
a*	-0.16	-0.18	0.54	-0.05	-0.81	-0.23	20.98	-24.45	16.83	13.06	-38.91	52.00	3.45	50.88	-27.17
b*	0.01	-0.04	0.60	0.73	0.19	0.49	-19.43	55.93	68.80	-49.49	30.77	30.01	81.29	-12.72	-29.46

D50 Illuminant, 2 degree observer

Density → 0.04 0.09 0.15 0.22 0.36 0.51

Golden Thread

0.75 0.98 1.24 1.67 2.04 2.42

Colors by Munsell Color Services Lab

Don Williams

~~44~~ 41

Livre pour inscrire les mariages,
les Catechumènes, et les morts de
la Paroisse de Poliez le Grand, de
Bottens et Poliez Pittet, du
4^e Juillet 1755.

1755

Et l'état des pensions de Régent en 1760 & 1787
La note des livres de regent est sur le cahier vert des arrêtés

grand

Archives cantonales vaudoises

RMS1/128.763

Microfilm

1
15

Livre pour inscrire —
Les Mariages, les catechumenes —
& les Morts de la Paroisse de —
Polier le grand, Bottens & Polier
Petit.

Acheté le 4. Juillet 1755.

Coute 4 bat $\frac{1}{2}$.

Et les pensions de Régente

E 6 107 / 3

NB J'ai trouvé dans le petit buffet de la petite cham-
 bre d'embas les Sermons de Nardin qui doivent
 rester a la Cure selon l'intention de M^r. le
 Chatelain Postu. signifiée au dit lieu &c.
 plus sept vol: de Morale intitulé la pratique
 X^{ne} que je dois distribuer de la part de M^r.
 le Rev^d. Pasteur Chappuis, aux plus pauvres
 de Bottens, come me la temoigne M^r. le
 Rev^d. Past^r. et Père Calame. Le luy a distribué
 en presenca de Pierre Tzant. du dit
 Bottens

NB. Ambroise De la madelaine de Poliez Pillet, a apor-
 té a la Cure quatre bat quil a dit devoir chaque
 année a la Cure de Poliez le grand, sans dire pour
 quelle cense, J'etois a Orbe p^r. la Vendange. 1756
 payé en 1757. 1758. 1759
 payé 1765 1766 1767.

le 6^e Mars 1760. le 9^e Juin 1767.
 Depuis cette dernière époque, j'ai reçu, les
 intérêts suivants; - le Debitum eni a l'éguit
 sur une demi feuille. le 26^e Mars 1775 -
 j'ai reçu 4 bat pour l'intérêt de 1774. 1775 -
 j'ignore la date de l'échange. Percy porteur
 les tiers de l'intérêt, vient au Regent de Poliez
 le grand, savoir 4 s. par an, je lui ad livre, pour
 Orand, 13 bat et un sol. le 17^e avril. 1775. Percy

Registre des Mariages bñis a Polier
le grand, ^{4^e} Botterens. 3

Le 26^e Juin 1755: a été bñi le Mariage de
Jean Jaques fils de feu Estienne Vincent, & Louise Susanne
fille de feu Pierre David Rochat du Pont a la Vallée du Lac
de Jug.

Le 19^e du mois de Mars, a été bñi le mariage de Jean
Philippe fils de feu David Menetrey de Polier le
Grand et Anne Louise fille de feu Claude
Vaney de Cugy. bñi a Langane au que ma
dit le pout.

Le 17^e Juillet 1756 a été bñi d. l'église de Botterens le
Mariage de Jean Abram Dufour de Montaubion,
et de Jeanne Marie Vaney, fille de Jacques Vaney de
Cugy.

Le 1^e Juillet 1756 a été bñi le mariage de Pierre Menetrey
alias le Duc. avec Marie Marguerite Menetrey

Le Mariage de Louis Memoud a été bñi a Suthidou da femme
qu'il épouse étoit.

Le Mariage du Fils d'Adam Carrard de Polier Pisset a été
bñi a Mezere.

Le Mariage de Jean Francois Panchaud de la Placette
a été bñi a Polier le Grand le 23^e aout 1756

Le Lundi 3^e Janvier 1757 a été benii le mariage de Pierre Isaac Fils de feu Daniel Menetrey de Polier le Grand avec Jeanne Ogier d'Elapens veuve d'Isac Panchaud de Polier le Grand. le 28^e Janvier a été benii le Mariage de moÿse Delerin officier de Botten, avec Susanne Perret, aussi de Botten.

Le Vendredi 19^e May a été benii dans l'Eglise de ~~Botten~~ ^{conseiller} le Mariage de M^r. Vincent Regis de Morges, avec ~~Vaney~~ à été benii le mariage de Francois Vincent de Polier le grand, avec Marie Fille de feu Jean Nicolas Panchaud alias Truore aussi de Polier le Grand.

Le Jeudi 28^e Xbre 1757. a été benii le mariage de Jean Abram Fils d'Adam Carrard de Polier Pittet avec Antoinette Viet de Villars Tiercelin.

113. le Vendredi 19^e Aoust 1757. a été benii le mariage d'Adam Mermoud de Polier le Grand et Jeanne Marie Menetrey de Polier le pr.

le 11^e Mars 1758. (a Botten) A été benii le mariage de Pierre Adam Carrard de Polier Pittet, avec ... Perret de Botten.

le 28^e Xbre 1758. A été benii le mariage de Francois Benjamin Panchaud de Polier le Grand, avec Jeanne Métraux de Trey.

le 27^e ~~Janvier~~ 1758

- Le Vendredi 15^e J^uin 1758. A été beni le Mariage de
 * Gamaliel Panchaud de Polier le Grand, avec
 Marianne de Pont de Lucery veuve Corronay.
- Le Jeudi 21^e ^{Juin} 1759. A été beni le Mariage de J. Fr. Panchaud
 * Fils de George Fr. avec Louise fille du s^r. Mayor Cons. d'Échallens.
- Le 27^e Juillet 1759. A été beni le mariage de Jacob Fils
 * du s^r. David Trant de Bottery avec Louise Pernetto
 Fille du s^r. Humbert Dezerens de Paudex.
- Le 25^e J^uin 1759. J'ai beni le mariage de m^r. ^{Gomaliel} Lauffer
 * tailleur à Yverdon, avec Jeanne Berancon
 de Lutry. Leurs annotations et lettres d'armes
 dûment signées.
- Le 2^e Juillet 1760. J'ai beni à Bottery le Mariage de Bernard
 Fils du s^r. David Trant de Bottery avec Jeanne Porret
 aussi de Bottery. 1760
- Le 6^e Février 1761. J'ai beni le Mariage de Charles Bailler
 des Jourdains avec Judith fille de Pierre Menetay
 l'aîné de Palay le Grand.
- Le 18^e Février 1761. J'ai beni le mariage de Jean Pierre
 Grogner V. de Marguenter Curchod des Domartin
 veuve de J. Adam Carrand de Polier ditte.
- Le 12^e Mars 1761. J'ai beni le mariage de Gaspard
 Rudolph Fils illégitime de Gaspard Rudolph de
 Zurich, avec Anne De Verin de Bottery.
- Le 10^e Août 1761. J'ai beni le mariage de François
 Panchaud alias Juvre avec Jeanne Ogier d'Éclo-
 pens veuve de J. Jac. Panchaud V. de Pierre Jac.
 Menetrey.

6 J'ai beni le Mariage ^{1761.} Sumuët Menetrey de Polier le Grand et
Marie fille de M^r Jean Francoys Mermoud l'ainé, le

J'ai beni le Mariage de Francoys Louis
Tils de fut J. Louis Panchaud alias Trave,
avec Suzanne fille de Jean Jacques Piaget
de Brestigney sur Moisy. le 28^e Janvier.

J'ai beni le Mariage des 1^{rs} J. Fr. Panchaud dit le Cadet.
17^e Xbre 1761.

J'ai beni le Mariage de Jean Louis Tils de David
Menetrey et Charlotte Perret de Villard Trenchelin
le 5^e Xbre 1761.

J'ai beni le Mariage de Jean Etienne Ropraz le 23 Juillet
1762 avec

J'ai beni le Mariage de Jean Pierre Malherbe de
Chavornay avec Jeanne Louise Panchaud de
Polier le Grand le 30^e Janvier 1762.

J'ai beni le Mariage de M^r Muller Francois Louis
Muller de Almedingen proche de Bernes, et de
Anne Francoys Menetrey de Polier le Grand le
11^e Xbre 1762.

Mariages benis par F. L. Peresche et abli Pasteur
a Echier le Grand & presenté le 1^{er} May 1763

Jean Louis fils de Francois Vincent de Polier le Grand, &
Jane fille de Jean Francois Panchaud du d^u Lieu ont
été épouzez pendant le mois d'Avril avant une presentation
Jean Melchior Ander Egg de Vattenwil dans le Toggenbourg
& Susanne Chaillet de Chavornay, ont été epousez le 9^{me}
Janvier 1764, dans l'Eglise d' Echier le Grand

de Courmayeur 1764

7

Daniel Caille & Susanne née Lugin d'Enoy ont été épousés pendant le mois de Juillet 1764 —

Jamuel Menetrey, de Polier le grand, & Pauline Rossier de Villarieu, ont été épousés le 28^{me} 10^{bre} 1764 —

— 1765 —

Pierre Abraham Bovat de Sergniaz Balliage de Moudon, & Marie François Neuve de feu Claude Regamay de Lausanne, ont été épouse dans l'Eglise de Pully le grand le 16^{me} Mars 1765 —

David Jaccottet d'Échallens, & Jeanne Eugony, souverainement divorcée d'avec Jean Pierre Du Tour de Dommarin, ont été épousés dans l'Eglise de Pully le grand le 17^{me} Juin 1765 —

Mariages benis par J. B. Perez établi pasteur à Polier le grand le 22^{me} Juin 1765

Le 26^{me} fevbre 1765. j'ai beni le mariage d'Abram, fils de Jean Martin Meimoud de Polier le grand, avec Jeanne Catherine fille de feu Abram Raule de Glerette, Balliage de Nidau; dans l'Eglise d'Innert.

Le 24^{me} Janvier 1766. j'ai beni le mariage de Jean David, fils de feu Claude Etenez bourgeois du Lieu dans la vallée du lac de Joux, habitant rière Trondeville, avec Jeanne Louise fille de Pierre Mayland, aussi du Lieu, habitant rière Bollen.

Le 21^e avril 1766. Dans le Temple de Bokens, j'ai béni le mariage de Monsieur Jean Pierre Percy ^{Bruniger & Bruner} Ministre du St. Evangile & Pasteur des Eglises de Polier le Grand & Bokens, avec Madame Lucie Merod de Beaulmes, & cela en vertu d'une dispense accordée par le Consistoire Suprême de la Ville & République de Berne, en date du 7^e avril 1766. à moi trinité remis le jour que dessus. P. Percy pasteur à Cuernens.

Le 13^e Juin 1766. j'ai béni, le mariage d'Isaac fils de Jean Francois Mermoud de Polier le Grand, avec Marie fille de Moysse Biaget de Strategnis.

Le 12^e Décembre 1766. j'ai béni le mariage de Pierre Claude fils de fut Jean Pierre Carrand de Polier Pittet, avec Elizabetho Milloud veuve de fut Jean Jacques Rospier de Villarzel.

1767.

Le 24^e Mars 1767. j'ai béni dans l'Eglise de Dönten, le mariage de Jean François, fils de feu Jean Adam Carrand de Polier Pittet, avec Marie fille de feu Jean Gendros aussi de Polier Pittet.

Le même jour et en même temps j'ai béni le mariage de ^{David, fils de} Jean Pierre Cart du Chenit, dans la Vallée, avec Susanne fille de feu Jean Jacques Perret de Dönten.

1767

9

Le 24^e avril 1767 j'ai beni le mariage d'Abram
Moyte fils de Daniel Philippe Dubrit de Soltens
bourgeois de Moudon, avec Jeanne Elizabeth fille
de feu Pierre Francois Sanchaud de Solier le grand.

Le 30^e avril 1767 j'ai beni dans l'Eglise de Solier
le grand, le mariage de Jean Francois fils de feu
Pierre Francois Sanchaud de Solier le grand
avec Suzanne fille de feu Daniel Carchoy de
Dommarin

Le meme jour et en meme tems j'ai beni le mariage
de Jean Abram fils de Jaquet Vaney de Cugy habitant
de Botten.

avec Jeanne Esther fille de feu Michel Dumont
de Villars Mendray.

Le 12^e Juin 1767 j'ai beni le mariage de Francois
fils de feu Pierre Samuel Mermoud de Solier le grand
avec Anne Madeleine fille de feu Pierre Sanchaud
aussi de Solier le grand.

Le 24^e Juillet 1767 j'ai beni dans l'Eglise de Botten
le mariage d'Adam Andral Desuerin, fils de David
Desuerin de Botten, avec Margueritte Pauline
fille de feu Marc Antoine Amaudray de Lutry.

Le 11^e Decembre 1767 j'ai beni le mariage de
Jean Baptiste Martin de Imideville, avec Rose
Judith fille de feu Joseph Desuerin de
Botten.

1767.

Le 31^e Xbre 1767. j'ai benis le mariage de
Jean Francois Etienne Piot, fils de Pierre
Samuel Piot de Pailly, Regent d'Escole a Poliez
le grand. avec Marie Margueritte Sanchaud
veuve de feu Abraham Isaac Menetray de
Poliez le grand.

1768. M. le mariage, Cj apres.
font inscrie dans le nouveau
livre.

Fevrier Le 12^e fevrier 1768 j'ai beni le
le mariage de de Samuel Louis fils de
feu Pierre Francois Sanchaud de Poliez le
grand et d'Esens. avec Francois Marie Claire
fille de feu Adam Mermoud aussi de
Poliez le grand.

Mars Le 14^e mars 1768. j'ai beni le mariage
de Jean Francois fils de Pierre Claude
Guillon bourgeois de Poliez pittet et de Boltans
avec Jeanne Marie fille de Daniel Jacaud
de Villars Tiercelin.

avril Le 22^e j'ai beni le mariage d'Abraham fils de
Jean Francois Delisle, bourgeois de Momenz, avec
Jeanne Marie Susanne Francois fille de Jean
Carrand de Poliez pittet.

Juin. Le 10^e Juin 1768, Monsieur Consevan second Parteur
a Echallens a beni dans l'Eglise de Poliez le grand, le mariage
de Pierre Francois fils de Claude Carrand de Poliez pittet avec
Lioette fille de feu Jean Jacques Rossier de Villanel.

151

Copie d'un bitties envoyé au Sr. Longchamps
le 4^e. Avril 1762 par le Regt. Cath.

Si les Sieurs Longchamps veulent faire dire au Sr.
François leur Cousin de se trouver à Bottery a 3
heures, j'y irai; Pour faire quelque chose il faudroit
qu'ils yissent un homme et moi un. S'ils veulent pren-
dre Mr. le Curé, je prendrai le Sr. Charles Brouby,
quoiqu'il leur Parent; je le prend sans hesiter. Mr.
le Curé n'eny refusera pas, puis qu'il s'agit d'un bien
et service real p^r les ouailles. Nous serons s'ils peuv^t
nous mettre en règle. C'est l'affaire d'un demi heur
qui lui servira de recreation. Ils peuvent leur en
parler. Je n'en ai parlé ni a l'un ni a l'autre. Police
le Grand 4^e. Avril 1762 Simonin Past.

Ms. le dern. dimanche de Mars, le Sr. Longchamps
me dit en presence de Legaret qu'il ne pouvoit avoir
ni lui ni moi.

1768.

Juillet. Le 25^e Juillet 1768. Monsieur Nicolle,
premier Pasteur a Echallens, a beni dans l'Eglise
de Bottery, le mariage de Gabriel fils de
fut Jean Derand, bourgeois de Chabal habitant
a Lausanne, avec Jeanne fille de fut Antoine
Paris, de Nar.

Octobre. Le 22^e j'ai beni le mariage de Adam Vulliamoz
d'Orpens avec Jeanne Marthe Ogiz veuve en
dernieres noces de François Van Chaud de Soliez le grand.

12 Il est à observer que les Pierre François, Nicolas
et leur Cousin Longchamps de vers le Temple
de Bottens qui ~~avaient~~ ^{non} aucun
droit sur leau qui va au prais de Cure de Bottens
et la prennent presque toujours toutes et plus ^{sovent} grande
M^r Longchamps du Chateau qui a droit ^{de} leur ai
demande hier 28^e Juin 1761. à avoir ^{capitales} leur droit.
Je le transcrie ici.

Je soussigné ai remis à Jacques Longchamps de
Bottens, le droit de faire une Rigolle sur le prais
de la Cleitre, dependant de notre grange du Carré,
qui prendra aussi quelque chose sur le prais Colere,
pour mener leau dans une piece a lui, soit a ses
Troies, appartenante, ditte le clos des Longchamps,
et ce pour le prix de sept florins six sols, reçu de luy
ce jourdhuy 3^e Avril 1701. En foi de quoi ai signé.
(signé) (Polier de Bottens.)

Mais il est à remarquer a ce que je pense, que M^r le
Bannier de Bottens a qui appartenoit alors la Cleitre
qui forme le même prais que celui de Cure, ne peut
vendre un droit en 1701. au prejudice de celui de la
Cure qui appartient au Pape de Polier le Grand depuis
la Reformation, d'ailleurs que dans tout le Pays
L. L. Ex. Ex ont droit les premiers sur leau qui vient
des chemins publics. Simonin Past.

Ayant apris Dimanche dernier par un bruit public d.
 le Village, qu'un homme & deux femmes du lieu avoient
 vu, en flagrant delict le Dimanche precedent jour
 de premiere Communion dans des pres Derriere le
 Village la Maison Panchaud ditte Bequet avec un
 jeune homme nomme Samir feu Jean Louis Menetrey
 age de 18 ans je crû devoiren parler à P. N. S.
 Bailly valle, come jeus thoneur de le faire lundy
 dernier. Et come elle me fit celui de me dire, d'en
 prendre des informations plus exactes & fondees en
 preuves, je n'ay pu le faire que hier au presboud de
 l'assemblée de la classe d'Arbo, que j'ayris que la chose
 estoit si commune, qu'aucun enfant de Peole ne
 l'ignoie, & si peu douteuse, que la fille qui est un
 espee de mauvaise foie, si accoutumee au vice,
 quelle est publique, ne le nioit point, je l'envoyai
 chercher hier a la Cure, apres l'avoir exhortee
 à me dire la verité, & l'ai Interrogée.

1^o Sil estoit vrai qu'on veut trouvere flagrant delict,
 derriere une aye le Dimanche de Communion avec
 Samir Menetrey.

Respondu, Qu'il n'estoit que trop vray.

2^o Inter. Sil elle n'avoit pas communié ce même jour,
 R. Quoy.

Inter.

Interrogé: Quand elle avoit commence à avoir
Commerce avec lui?

Rep. Le premier jour quelle étoit revenue de
Service, d'un endroit proche de Cossonay ~~après~~
quelques jours après Noël.

Inter. Si elle n'étoit pas tombée en faute que
ces deux fois?

R. Un autre fois un Samedi chez la Mère d'un
jeune homme.

Inter. Si ce jeune homme se l'avoit connue que
ces 3 fois?

Rep. Que non.

Inter. Si elle croioit estre enceinte?

Rep. Quelle ne savoit pas, mais quelle
n'étoit point réglée depuis long tems, quelle
~~croioit~~ croioit estre enceinte, & quelle avoit eu des
vomissements toute cette semaine & point
d'appetit.

Inter. Si le jeune homme lui avoit fait quelques
promesses de mariage?

R. Que non.

Inter. Si le jeune homme lui avoit promis ou
donné quelque chose?

R. Jamais rien que le Dimanche de
Communion qu'il lui donna demi Cru.

Après cela j'ay envoié chercher les Jeunes hommes
 Samin Menetrey, à qui j'ay exposé ce que dessus
 & lui ayant représenté l'horreur & la bassitude
 de son crime &c. il n'a répondu en présence
 de ses deux Oncles les Sieurs Samin Panchaue, &
 Abram Isaac Menetrey qu'en pleurant et ma
 remerciement en sortant.

L'honorable Commune de
 Folie le Grand, étant asemblée en
 Conférence reformée pour autre chose, à prin
 occassion de prendre l'affaire si devant exposé
 en considération & a délibéré unanimement
 quelle prioit Mons^{eur} leur Pasteur d'aller avec
 les deux Sieurs Gouver: Jean Pierre Menetrey
 & Joseph Panch: Catholiz, auprès de M^{onsieur} le
 Balliv: pour lui représenter
 Que la susdite Marion Panch: & Reguette est
 en grand scandale au Village soit par ces
 Conversations soit par ces actions que tous les
 Peres & Men ont lieu de craindre pour leurs
 Enfants quelle ne corrompe leurs Enfants puis
 quelle est tout à fait publique.

Que cette Malheureuse n'ayant ni domicile
ni quoique ce soit etant devenue enceinte, il y
à deux ans avec un homme marié chargé de
famille de Boudens balliage de Lausanne
la Comune fut chargée de pour de fortes
raisons de s'prendre bouche de l'entretenir
longtemy avant ses couches, & pend: ces dittes
couches.

La Comune à tout lieu de craindre, et est
comme persuadée que si on ne la met par
en lieu de retraite elle continuera son
mauvais train, et le bast à aussi tout lieu de
craindre, quelle corrompra la Jeunesse
de son Eglise.

C'est pourquoy nous Supplions les uns & les autres
V. N. S. B. de prendre des precautions que
sa grande sagesse, sa pieté & son Amour p. le
bon ordre lui dicteront, Nous faisons les voeux
les plus ardent pour la Constante prosperité
de V. N. S. B. et pour ttes les personnes, qui
ont l'honneur de lui etre Pres

Poliez le Grand 15. May 1761

Signé D. S. Simonin

1768.

17

Novembre Le 10^e j'ai beni le mariage de Pierre
Adam, ^{filz de ~~sub~~ Adam} Carrand de Solier piltre, Regent, avec
Jeanne Marie Janin, fille de fut David Janin
de Morent.

1769.

Fevrier Le 24^e j'ai beni le mariage de Pierre Samuel
filz de fut Samuel Bancheaud de Solier le grand avec
Jeanne fille de Daniel Nicollin de Luchy.

20

21

Copie d'un memoire au sujet d'une maison qu'on offre à
vendre à L. L. E. Ex. pour une grange de dixme rive Polier
Pittet. (je joins ici par ce que j'en ai envoie une copie
à M. F. M. Inspecteur a cause du Regent qui a
cette occasion avoit un jold logement et jardin vers)

La dixme de Polier Pittet au Balliaz d' Echallens appar-
tient à L. L. E. Ex. de Berne N. P. S. et releve du Chateau de
Lausanne. Elle s'amortit toutes les années au plus offrant
aux environs de 18 muids qui font 10 1/2 sacs, quart front.
quart seigle, moitié avoine.

Elle s'achette en monteroit annuellement plus haut s'il y avoit
une grange de dixme, mais ny en aiut p. les etrangers
ne peuvent pas la miser.

Il s'en presente une nouvellement batic ou il y a assez am. l.
de place pour la contenir, avec une grande curie,
un poêle, une cuisine, chambre de derriere, une Cave
voutee et un petit vergier attenant, de environ 1/2 de pose.
Elle est couverte de thullies.

Le tout est mouant du fief de L. L. E. Ex. a cause du
chateau de Lausanne, et leur doit de cense 2 1/4.

Il est aussi dû à la Comune demi bat de cense fonciere
pour une petite place ou on a pratiqué l'entree de la cave.
Comme ce batiment se donneroit au grand marché, on croit
que L. L. E. Ex. auroient bien du profit a en faire l'acqui-
sition p. l'augmentation de la ferme de cette dixme.

De plus L. L. E. Ex. ont à coeur l'establissement d'un
Regent reformé au dioc. Polier Pittet, pour lequel Elley
ont tout nouvellement accordé un certain Capital, on
pourroit les bien les loger d. cette maison là et on croit

qu'à cette considération la Communauté soit plutôt la
confrérie Réformée auroit Polier Pittet, pour lequel elle
se chargeroit volontiers d'en maintenir perpétuellement
la couverture en bon état.

Laditte Maison est taxée 560 francs et le vergier 100 fr.
en tout 660. francs.

Ce vergier pourroit servir de jardin au Regent, ou si
L. L. Ex^{tes}. ne se soucient pas de la louer le propriétaire
se la gardera avec plaisir.

Copie d'une lettre de M^{rs} Murtuchambe ^{Alconomiq^e}
au T. N. et S. Ballif de Lausanne.

T. N. et T. H. S. Ballif.

On s'agit de votre lettre du 25^e Avril dernier concernant
l'achat d'une maison que M^{rs} le Secrétaire Ballif et Gauthier
possèdent à Polier Pittet avec un petit jardin contigu
Les M^{rs} Murtuchambe et P. Seigneurs Trésoriers du Pays de Vaud et
Bannerets ont trouvé à propos T. H. S. Ballif de vous
requerir amiablement de faire prendre exactement toutes
les dimensions tant de la ditte grange que de la maison,
et de les envoyer, singulièrement de s'informer si la place
est suffisamment grande p^r y loger la dixme que l'on
perçoit là, dépendante du château de Lausanne. De même
qu'il de bien faire examiner par des personnes entendues
d^r les batimens, s'il y a quelques changements à faire et en
quoi consistent ceux qui seroient nécessaires pour faire de ce
batiment une grange de dixme convenable, et à combien
monteroit

monteroit la depense p^r ces reparations, et de donner sur
tout cela une information complete, come aussi de m'enquere
si ce batiment est courus de thuyllis, laquelle information
vous communiquerez aux dits Ill. et P. Seigneurs Tresorier
du Pays de Vaud et Bannerets. Avec cela jointe a la
recommandation de la protection Divine. Je demeure.

J. H. S. Ballif. Berne le 10. May 1760.

Vostre Obeyssant
(signe) J. R. Rijklinar. Comissaire

Argent Annuel échü à chaque St Michel, Scavoir
 L'interet annuel de la somme accordée par LEURS
 Excellences de Bernes, de douze cens florins
 Interest irredimable au Cinq pour cent, 60 fl

2^o Sept q^{rt} de $\frac{1}{3}$ froment, Sept q^{rt} de $\frac{1}{3}$ pois & orge
 & autant en avoine 3^o Chaque Communien faisant feu
 devra annuellement un q^{rt} de Messel payable à chaque
 St Michel au Gouverneur de Thom: Confrerie, pour
 le Payer au Regent 4^o Cinq char^s de Bois au durat
 comme les autres Regens, que la Gr De Muralt par
 sa Lettre du 1^{er} Aoust 1759, fait Espérer, lesquels
 cinq Char^s de bois la confrerie devra rendre devant chez
 le Regent Moyenant demi pot de vin par Char, Enfin
 un logement convenable que l'honorable Confrerie admodiera
 ou achètera une Maison à ses frais, comme il paroist par le
 Signé des Gouverneurs ici joins ce 1^{er} Aoust 1759
 Le tout fait en présence de Monsieur Simonin
 Pasteur à Poliez le Grand, le jour que dessus.

J. S. Simonin Past.

Jean Frean Cois Carrard de Jullly portet

1760

État de la Pension du R^egent de Polier le Grand.

1 ^o	Trois sacs fromt. Au chat. de Lausanne. à 12 bat le qt.	36 L.	25
2 ^o	Trois sacs Mezel à 10 bat le qt.	24 L.	
3 ^o	Un sac fromt. sur les fermiers de la dixme de Polier le Grand à 12 bat	12 L.	
	4 qt. de pois et 4 qt. d'orge sur la dixme à 10 bat.	8 L.	
4 ^o	Deux qt. $\frac{2}{3}$ froment sur la Comune à chapp S. Martin	4 L.	
	Cinq sacs avoine le même jour sur la Comune à un Augst. le sac	15 L.	
5.	La remature d'environ 3 coupes par pieç	40 L.	
6.	Environ 2 chais de foim - Environ.	15 L.	
7.	Un florins 8 ^β au chat. d'Échallens.	"	18 ^β .
8.	La sixieme partie de la dixme du chanvre, novatis, lin	3 L.	
9.	Cinq chais de bois au jurat que la Comune doit charier à ses frais Environ	07	
		<u>152 L.</u>	13 ^β .

1817
Etat de la Pension du Régent reformé
de Polier le 27.
suivant la réduction faite en 1807

27

Jouissance d'une Maison comprenant
le logement, la chambre d'école, petite
grange & lieux appartenant à la confiserie
avec un jardin devant de Colsonville.

La Semence d'environ 3 coupe par die
dans les articles de 1589 à 1597 du cadastre
fol. 211, comprenant les 2 chan de foie

27 Quarteron de froment mesuré d'ancien

24 dit de Messel dit } payable chez le
40 dit d'avoine dit } receveur de l'état
au cours du quartier

56 francs 80 c 3 raper en Argent, par année,
aussi payable par quartier, laquelle somme
paraît être la représentation $\frac{2}{3}$ des 7 $\frac{2}{3}$
de froment qu'il y a eu de moins qu'en 1760
 $\frac{2}{3}$ des 49. de paille, 4 d'orge, des 7 corvées
de la diocèse de Chaux & du lin, dont l'état
est chargé, par rachat de la commune. #

Enfin Une Coise et demi, de 81 pieds lall.
de Sapin, au Torat, achetée par la commune

Orni qu'il coûte par la pétition qui existe entre
le papier de cure, p. régler les pensions de Régent & celle
du Ministre, en date du 16^{me} 1803.

1817

29

Etat de la Pension du Régent reformé
de Polier petit

1^o Un logement pour le colé, attenant à la chapelle établie dans la Grange en 1810, pour les prières faites par le Régent reformé tous les dimanches après midy.

Un petit verger y contigu d'environ 50 Coises

2^o Une touse & demi de 9 pieds cube la Roie au Total pour laquelle le Régent pays à l'Etat six francs de coupage accordé par l'Etat de Bern le 1760 voitures par la confédération reformée

3^o Argent par le Receveur de l'Etat payable chaque année L. 39^{fr} 9^{ba}

4^o Argent de la commune de chaque mois 16^{fr}

5^o Argent de la confédération au 1^{er} 8^{fr} 36^{ba}

6^o Argent par solisation de membre de la confédération reformée au 1^{er} Janvier annuel 22^{fr}

7^o Bois 2 petits char que la commune fournit depuis 1815 p^r chauffer le colé

NB Les 16 & les 22 francs cy dessus sont une appréciation, sans conséquence obligatoire, du Quarteron de messes que chaque indusy reformé doit à Neuchâtel

1817

Etat de la Pension du Régent reformé
de Bollen

Jouissance d'une Maison de
Paysan, comprenant son logem.
Savoir Chambre au plain pied
devant & derrière & une à l'étage.
Craige & Lucie, Maintenu par
la commune & appartenant à la Confédération
La Pension fondée en 1700, est

1^o de Froment 3 Saes } mesure de
de Messel - 3 Saes } romain motier
deavoine - 5 Saes

2^o de Vin 225 pots de Berne
Les deux articles, évalués par quantité
payés en argent par l'état.

3^o Argent —————

V 30

4^o Soit une Coise et demie
de 9 pied cube, la Coise au sapin
au total, votée par la Confédération

5^o Ou phan vier de environ 55 Coise

6 Ou Jardin de environ 30 Coise

Registre des catechumènes reçus a la ^{me} Communion 31

A la fête de Paques 1755: admis a la 1^{re} Cène

Jean Pierre Panchaud alias faure âgé de 16 a 17 années.
 Abrah: François Farard de Polier Pittet, âgé de 17 années.
 Jean Pierre Grognuz de P. P. âgé de 17 années.
 Abraham Isaac Traut de Bottens, âgé de 17 années.
 Magdeleine Hosteltler âgé de 16 a 17 années.
 Jeane Marie Gindroz de Polier Pittet âgée de 17 années

Nous ratifions et nous confirmons le vœu de notre bapême
 nous renonçons au diable et a ses œuvres, au monde et
 a la pompe, a la chair et a ses convoitises. Nous
 prometons de vivre et de mourir dans la foi Chre-
 tienne et de garder les comendemens de Dieu tout le
 tems de notre vie. Dieu nous en fasse la grace
Amen.

1756 A la Comunion de Noël ont été admis a la Ste. Cène Eman:
 1. Jacob ^{Rodolph} Panchaud Fils de George Fr. âgé — 17 ans et $\frac{1}{2}$
 2. Abram Perret de Bottens Fils de feu. Jean Jacques Perret âgé 16 " $\frac{1}{2}$
 3. Jeane Marie Panchaud Fille de la Catherine Panchaud le Pôie mort. 17"
 4. Susane Francoise Fille de Pierre Traut de Bottens 17"

32 Anne ^{ve} Crepin Fille de Jean Samuel Crepin de Bottes
 à été admise à la Com: par M^r. le Past. Vevey à
 Lutry en Noël 1756. par mon consentement
 âgée. 17 ans

1757

J'ai admis et reçu dans le Temple le Vendredi 8^e Avril

- 1^o Jean Pierre Joseph Ropraz Fils de Jean Nac. âgé 18 Ans
- 2^o Samuel, Louis Panchaud, Fils de Pierre François — 17^o $\frac{1}{2}$
- 3^o Jean Louis Panchaud, Fils Jean Fr. le Cadet. — 18^o $\frac{1}{2}$
- 4^o Jean Abr: Mermoud. Fils d'Adam — 18^o
- 5^o François Panchaud, Fils de M^{re} Pierre Masson. 17^o $\frac{1}{2}$
- 6^o François Louis Fils de fut Daniel ^{Panchaudo} Masson. — 16^o un mo
- 7^o Jean François Fils de Pierre Claude Guédon de Polpitter 16^o $\frac{1}{2}$
- 8^o Gaspard Rodolphe, ~~Fils illégitime~~ demeurant chez le Regt.
 Legeret auquel M^r. D'aller dancura a d'aus paye
 pension, il n'a point produit son baptême, mais
 M^r. le Doien DeMartinez lui a donné un billet
 qu'il pouvoit être admis s'il en étoit capable.

Les Filles

- mortu
- 9^o Jeanne Marie Panchaud Fille de George Fr. âgée 16^o un mo
 10. Anne Louise Mehetrey Fille de Pierre, dit de bouillon 16^o
 - 11 Elizabeth Panchaud, fille de Jean dit le Cadet. — 17^o
 12. Jeanne Fr: Fille de Daniel Panchaud Masson. 17^o
 13. Marie Susane Canard, fille de M^r. Pierre de
 Pollier Pitter — 16^o $\frac{1}{2}$
 14. Jeanne fille de ~~Pierre Claude~~ George Crognuz, de P. Pites. 16^o $\frac{1}{2}$
 Louise Fille de fut Pierre Guédon, de Bottes.
 adms à Lutry.

Jeanne Marie Traut Fille du L^r. David Traut de Botting
à été admise & la participation de la Table sacrée par
Monsieur le Pasteur Vesey P^r. Past^r. a Lutry; come
conste par la declaration du dit Monsieur Vesey, en
datte du 8^e. Juillet 1757. # (me consentente.)

Jeanne Louise Vancay habitante Fille de Jacques Vancay
de Cully habitant a Mandour, ete admise et reçu a la
Ste Cene le 17^e. ~~1757~~

J'ai admis et reçu de le Temple le Jeudi 23^e. Mars. 1758

- 1^o Jean Louis Vincent. Fils de Maître Tr. Vincent age de 17 ans.
- 2^o Pierre Mermoid. Fils de Pierre Samuel Mermoid. — 19.
- 3. Jean Pierre Perrin De Botting Fils d'Adam Perrin. — 16.
- 4. Pierre Tr. Fils de Claude Carrard de Poliz Ritter. — 17. 1/2
- 5. George Fils de Weille Horstetter. — 18..

Les Filles

- 1. Marie Elizabeth Panchaud. Fille de Pierre Tr. Panchaud — 17. 1/2
- 2. Jeanne Marguerite Traut. Fille de Pierre Traut. 16.
- 3. Jeanne Marguerite Horstetter. Fille de Welle Horstetter.

Habitante au Challer de n^o. 1 Char. Meherat. 15..

4. Marie Louise Panchaud Fille de Maître Pierre Panchaud. 16..
Admis a la Ste Cene et reçu dans le Temple le
Vendredi 12^e. Avril 1759.

- 1^o Emanuel Panchaud, Fils de M^{lle}. Jacques Panchaud ^{age.}
- 2^o Jean Tr. Panchaud, Fils de Louis Panchaud.
- 3^o Pierre Louis Menetay Fils du S^r. Pierre Menetay —
- 4^o Henri Tr. Fils de J. Tr. Panchaud
- 5^o Jean Tr. Fils de Jean Adam Carrard de Poliez Ritter.
- 6. David Fils de David Devenin de Botting
- 7. Jean ^{Pierre} Antoine Fils de son Pierre Guédon

Les Filles.

Agés.

1. Jeanne Catherine Tilledot Fr. Pierre Carrand de P. Sitter.
2. Marie Véro Tille d'Antoine Veu habitant rive Bottery.
3. Magdelaine Tille de fut Samuel Grepin de Bottery.
4. Marie Chapuis de Romanet, fille J. David Choqui.
5. Susanne Perret Tille de fut J. Jacques Perret.

Admis a la Comunion de Paques dans le Temple
le Jeudi 3^e Avril 1760.

1. Samuel Vincent Tilly de l' Fr. Vincent. 13 ans 6 mois
2. Pierre Louis Tilly de l' Fr. Adam Mermoud. 16. 5 mois
3. Samuel Tilly de fut l'eff. J. L. Menetrey. 16 " 9 mois
4. Jean Adam Tilly de Jean Antoine Meretrey. 17 " 3 mois
5. Jean Abram Tilly de Jacques Vancay de Cugy
demeurant a Mandoux rive Bottery.
agé d'environ — 17 ans. 6 mois

Les Filles.

6. Jeanne Madelaine Tille de l' Fr. Jean Fr.
Panchaud (dit le Cadet). 17 ans 3 mois
7. Françoise Madelaine Mermoud Tille
d'Adam au Petit Daniel. 18 ans.

Ceux et celles qui ont été admises à la Ste. Cene pour
la Fete des Paques 1762

- | | Agés. Ans. Mois. | |
|--|------------------|----------|
| 1. Jean Francois fils de fus. Pierre Fr. Vanchaud. | 18 ans. | 4 mois. |
| 2. Jao fils de m ^{re} Pierre Vanchaud Masson | 17.. | |
| 3. Jean Adam Fils de fus Jean Jacques Vanchaud. | | |
| | dit Peguet. | 18.. |
| 4. Claude fils de Pierre Samuel Mermoud. | 19.. | |
| 5. Jean Jacques fils de fus Samuel Grepin des
Bottens | 16.. | 10 mois. |
| 6. Jean George Fils. David Chapuis Tuillier à
Bottens | 16.. | 4 mois. |

Les Filles.

- | | | |
|---|--------|---------|
| 1. Marianne fille de Pierre Carrard de Pollier | | |
| | Pittet | 17.. |
| 2. Marie Judith fille de fus J. Louis Menetrey. | 16.. | 5 mois. |
| 3. Nanette fille d'Adam Mermoud | 16.. | 5.. |
| 4. Anne Madelaine fille de fus Jao Vanchaud. | 15.. | |

36 Les Catechumenes admis a la 1^{re} Cene pour les fetes
de Paques 1763

Jacob Simonin d'Orbe

Jean David Menetrey

Jean Adam Lanchaud

Bonjamin Vincent

Emanuel Menetrey

Pierre Carraud.

o Marie Mermoid

Judit Chavan

Jeanne Lanchaud

Susanne Gavillet

Louise Lanchaud

Jeanne Mermoid

Susette Menetrey

Jeanne Brun

Anne Perret

Susanne Vaucy

Jeanne Marie Guedon

Jeanne Marie Grepin

Marie Carraud

Marie Gindroz -

1763

37

J'ay admis a la 1^{re} Cene pour les fetes de Contecote
Mademoiselle Marianne Recordon de Ranus fille de
Monsieur Le Chatelain Recordon, Chatelain de Ligueroles
avec la permission de Monsieur Perey Pasteur a Ligueroles.
C'est le premier catechumene que j'ay admis a la communion
des unu etablissement a Poliez le grand

Levesche

J'ay admis a la 1^{re} Cene pour les fetes de 1764
Catherine Rossier de Whlarzel

Les catechumenes admis a la 1^{re} Cene pour les
fetes de Bagues 1765
De Bully le grand

Francois Vincent

Jean Pierre Banchaud alias Thavoc

Louis Banchaud

Francois Banchaud

Magdeleine Menetroy

Francoise Banchaud alias Thavoc

De Bully pittel

Adam Garrard

De Botteus

Antoine Louis Traut

George Meyland

Jean Jacques Vegre

Catechumenes reçus. 1764. par J. Perey.

38

Le 17^e avril 1764, j'ai admis à la
saintes, pour les fêtes des Pâques.

De Solier le grand.

Pierre Albert Vincent.

Pierre Samuel Sanchaud.

Jean Claude Sanchaud.

Etienne Louis Mermoud.

Jeanne Vincent

Anne Marie Mermoud.

Jeanne Susanne Sanchaud

Marie Louise Sanchaud.

De Solier pisset.

Theodore Carrard

Marie Esther Carrard

Marie Carrard

Jeanne Gendron

Jeanne Esther Carrard.

Jeanne Louise Rofier de Villarzel. habitante.

De Bottens.

Jean Crepin.

Jamuel Gavillon, habitant au moulin des Bottens

Anne Marie François Chepuit.

Madeleine Meylan. Rose Legeret.

1768

39

Le 26^e Mars 1768. j'ai admis à la participation
de la sainte Cene pour les fetes de Saquet.

Louis Daniel, fils du St. Francois Carrand, de Blies
piet.

1. 200

2. 200

3. 200

4. 200

5. 200

6. 200

7. 200

8. 200

9. 200

10. 200

11. 200

12. 200

13. 200

14. 200

15. 200

16. 200

17. 200

18. 200

19. 200

20. 200

	N ^o . 60 ^h	-	1. 90 ^h .
N ^o . le four	30 ^h	-	2. 40 ^h .
la petite Cour	50	-	3. 50 ^h .
la Cuisine.			
des Contrevents	25	-	4. 25 ^h .
à l'étage de bois.			
Un Cabinet au jardin	40	-	5. 40 ^h .
	10 ^h	-	6. 30 ^h .
	30 ^h	-	7. 38 ^h .
	30 ^h		8.
Cet article est fait p ^r .		-	9. 20 ^h .
	40 ^h	{	9 } 40.
		{	10 }
	30 ^h	{	11 } 45 ^h .
		{	11 }
	100 ^h	-	12. 150 ^h .
	250 ^h		13. 600 ^h .
	<u>695^h</u>		<u>1168^h</u>

1768

Reparations que j'ai demandé p^r la Cure. 43

1. A la chambre d'embas, le plancher tres mauvais et la chambre mal saine.
2. Une caisse de buffet avec 2 portés de sapin.
3. Quelques petites reparations aux fourneaux de la petite chambre. fermer en sapin la plaque de la petite chambre. +
(Je n'ai point trouvé de gilly au pottager.)
4. Fermer les vieilles comodités, les carroner et quelques pablonis.
5. Separation a la cuisine d'en haut pour servir de chambre
ou resserret.
la chambre d'en haut
6. Une porte de sapin a la chauffe-pain.
7. 4 contevens ou des barres de fer sans quoi on peut entrer
a la Cure come par la porte d'entree.
8. Une chenau au toit du jardin d'environ 12 pieds soit de
bois soit de fer blanc.
9. Des pierres a la forme de la porte de la porte de la Cure
qui sont tout a fait pourries.
10. La porte de la grange qui est a reparer.
11. Les crèches a vaches 3 ou 4 arseaux.
12. Les écuries a coctions tout a fait pourries de meme que les
portes.
13. Le contevens du poulain.
14. La Cure etant sans bucher, il seroit tres neccessaire d'en
faire un au dessus du petit pres, qui peut se faire a
peu frais.
15. Enfin les pallissades du jardin &c.

108

1. L'ordonnance que le parlement a faite
 le 20 Mars 1673. pour le règlement de
 la justice criminelle.

2. La déclaration de la Cour sur le
 rapport de M. de la Roche-Aymon
 le 17 Mars 1673.

3. Le rapport de M. de la Roche-Aymon
 le 17 Mars 1673.

4. Le rapport de M. de la Roche-Aymon
 le 17 Mars 1673.

5. Le rapport de M. de la Roche-Aymon
 le 17 Mars 1673.

6. Le rapport de M. de la Roche-Aymon
 le 17 Mars 1673.

7. Le rapport de M. de la Roche-Aymon
 le 17 Mars 1673.

8. Le rapport de M. de la Roche-Aymon
 le 17 Mars 1673.

9. Le rapport de M. de la Roche-Aymon
 le 17 Mars 1673.

10. Le rapport de M. de la Roche-Aymon
 le 17 Mars 1673.

11. Le rapport de M. de la Roche-Aymon
 le 17 Mars 1673.

12. Le rapport de M. de la Roche-Aymon
 le 17 Mars 1673.

13. Le rapport de M. de la Roche-Aymon
 le 17 Mars 1673.

45

46

47

48

Monsieur, vous sçavez bien que le 11^{me} Mars
 1755. J'ai eu l'honneur de vous adresser
 une lettre par laquelle je vous informai
 que j'étois allé à Paris pour y faire
 quelques affaires de commerce & que
 j'étois revenu le 15^{me} de ce mois
 à la Rochelle. Depuis ce temps
 j'ai été occupé de plusieurs
 affaires de commerce & de
 famille. Je n'ai eu le loisir
 de vous en dire rien. Mais
 j'ai toujours eu à cœur de
 vous en tenir au courant.

Monsieur, je suis allé à Paris
 le 11^{me} Mars 1755. J'ai
 été occupé de plusieurs
 affaires de commerce & de
 famille. Je n'ai eu le loisir
 de vous en dire rien. Mais
 j'ai toujours eu à cœur de
 vous en tenir au courant.

Monsieur, je suis allé à Paris
 le 11^{me} Mars 1755. J'ai
 été occupé de plusieurs
 affaires de commerce & de
 famille. Je n'ai eu le loisir
 de vous en dire rien. Mais
 j'ai toujours eu à cœur de
 vous en tenir au courant.

Monsieur, je suis allé à Paris
 le 11^{me} Mars 1755. J'ai
 été occupé de plusieurs
 affaires de commerce & de
 famille. Je n'ai eu le loisir
 de vous en dire rien. Mais
 j'ai toujours eu à cœur de
 vous en tenir au courant.

Registre des Morts Reformés dans la Paroisse
de Polier le grand, Bottens & Polier Pisset, depuis
Juillet 1755. 57

Abraham Dufour établi depuis peu à la source
de Mandou, rière Bottens, est mort le 14^e Aout.

Jean Jacques Izaut de Bottens est mort le 17^e
Aout, âgé d'environ septante et trois années.

Jacques fils de Tobie Panchaud de Pol. le grand, Cath. Ro.
est mort la nuit du 10 au 11: 7^e he âgé de vers. 70 et quelq. années.

Une fille de Pierre Louis Vincent Charpentier, nommée
Louise Marguerite, âgée de 11 mois et quelques jours, est
morte la nuit du 22 au 23: 7^e he

Jean Francois, fils de Jean Pierre Mermoud, baptisé le 14^e
Aout 1754: est mort le 28^e 7^e he 1755:

Pierre Francois, fils de Gamaliel Panchaud & de
Marie Tessot, la femme, baptisé le 16^e Juin 1754: est
mort le 11^e 8^e he 1755:

Jeanne Menetrey, vieille fille, étant allée en Vandange
est morte à Lausanne le 26^e 8^e he 1755: Et a été enterrée
à Polier le grand le 28^e

Anne Marie née Grogne, Veuve de Francois Gindroz,
Gindroz, est morte à Polier Pisset la nuit du 10
au 11^e 9^e he

52 1755. 1756

Louise Marie Ropraz, femme de Jean Daniel
Panchaud alias Favre, est morte le 20^e J^uin

Jean Pierre Menetrey, Tisserand, est mort la nuit
du 22 au 23^e J^uin 1755.

M^r. le M^r. Chapuis. Depuis la mort de

Jean Daniel Panchaud alias Favre est mort le 5^e J^uin
1755.

Joseph Menetrey est mort le 9^e Janvier 1756

Jean Louis Panchaud Maître Maçon, est mort
le 4^e Mars 1756.

Rose Fille de feu Pierre François Coin de Bottons est morte
le 22^e Mars 1756.

Adam Mermoud est mort la nuit du Dimanche 2^e May 1756

François Grognez de Polier Pittet est mort le 13^e May 1756

Jean Jacques Panchaud dit Peguet, ou de Polier de Grand est
mort la nuit du 17 au 18^e May 1756, age d'environ 55 ans

1756

53

Une femme a la Carnacière sœur Bottang. NB.

1757

La femme de François Vincent.

Une femme de Bottang 1758

Kenn Frederik Mr Panchaud fils de Camille
Panchaud âgé de 3 mois est mort le 1^{er} Mars 1758

Jeanne Marie fille de Tr. Benjamin Panchaud morte le
24^e Xbre 1758 deux jours après avoir reçu le St. Sacrement.

Anne femme de Pierre Louis Vincent est morte le 3
Janvier 1759. âgé d'environ 40 ans.

Pierre Gao Menetrey (proche le Temple) est mort le 18^e
Janv. 1759. âgé d'environ 45 ans.

Pierre Louis Menetrey (dit Pilet) est mort le 1^{er}
Fevrier 1759. âgé d'environ 52 ans.

George Gindroz de Polier Pitter Regent a Polier Gyr.
est mort le 18^e Mars 1759 âgé d'environ 35 ans

La Jeanne fille de George François Panchaud est morte
le 19^e Avril 1759 âgé de 20 ans.

NB. La Mère de Pierre Traut est morte le
1759. âgé d'environ 60 ans.

Jean Michel Carard de Polier Pitter ^{est mort le} (20^e Avril 1759) âgé
d'environ 73 ans.

David Fr. Gindros (fils jumeaux de feu George Gindros
Jean Louis Gindros) des Regens a Polier le Grand
sont morts le 1^{er} May 1759
age d'environ 6 semaines.

Le fils de George Groguez de Polier Pittet Regent a Oppens
est mort le 26^e Theorix 1759. age d'environ 22 ans.

Jean Adam Conrad de Polier Pittet est mort 15 jours apres
age d'environ 46 ans.

George Francois Panchaud de Polier le Grand est mort
le 16^e May 1759. age de soixante un an.

Moyse Panchaud demeurant a Orbe et y est mort subi-
tement le Dimanche 2^e Aoust 1759 age d'environ

65 ans. Marguerite Stoll fille d'Henri Stoll habitant
et demeurant aux Troncs est morte au
milieu de jbe 1759. Agee d'environ 30
ans.

Jean Francois Tilly de Joan Francois Mermoud
de Polier le Gr. mort le 11^e Xbre 1759.
age de trente un an.

Panchaud veuve de Moyse Panchaud est
morte

Jeanne Mermoud fille de Sr. J. Francois Mermoud est
morte en Juillet 1761. age d'environ 25 ans.

Tille de Louis Mermoud mort le 28^e Janvier 1761.
1761 en 9
agé d'environ — — 6 mois. 55

Tille de Jean Tr. Mermoud le jeune est morte
au même mois agé de 15 jours.

Madelaine Mermoud agée d'environ 85 ans est morte
le jour avant Noël en 1761. 1762

Louis & Jean Nicolas Danhaud est mort le 28^e
Janvier 1762, agé d'environ 65 ans.

La femme de Jean Jacques Stoll ad modicure et
habitant aux Troncs vieux Botter est morte le
dernier samedi de Janvier 1762 agé d'environ 40 ans.

Deux Jumeaux Gindroz de la Cornassière Bourgeois
de Poliez Pittet sont morts le 29^e Janvier 1762
agés de 16 ans et $\frac{1}{2}$. l'aîné est mort 12 heures
avant le cadet, et étoit venu au monde 12
heures avant lui, ils sont morts tous deux à la
même heure qu'ils étoient nés.

Jeanne Guédon de Botter est morte le 2^e Février
1762. Agée de 22 ans.

Adam Carand de Poliez Pittet est mort le 30^e Mars
1762. agé de 60 ans.

Jean Jacques Stoll habitant aux Troncs vieux Botter
est mort le 23^e Mars 1762. agé d'environ 40 ans.

56 Madelaine fille de Jean Jacques Lanchaud de Pot.
le Grand est morte en juin 1762 âgée d'environ
32 ans.

Eve Perres de Bottens est morte le 18^e Xbre 1762
âgée d'environ 70 ans.

J. Pierre Legeret est mort en 7^e 1764 âgé d'en-
viron 30 ans, Regent à Bottens —

Jean David Chapuis habitant à Bottens est mort
en Mars 1765 — âgé d'environ 50 ans —

Elizabeth Lanchaud de Pully le Grand est morte
en 7^e 1764 âgée d'environ 60 ans —

Louis Noël Lanchaud de Pully le Grand est mort
en Janvier âgé d'environ 70 ans —

Marie Meuroy de Pully le Grand est morte en
Janvier 1765 âgée d'environ 80 ans —

Jean Abraham Vinrent de Pully le Grand —
est mort en Mars 1765, âgé d'environ 40 ans —

Samuel Lanchaud de Pully le Grand est mort
en Avril 1766 âgé d'environ 50 ans —

Marie Boun de St Saphorin est morte à
Pully le Grand en Avril âgée d'environ 80 ans

Aune Mermod est morte à Pully le Grand
en Avril. âgée d'environ 6 mois —

Joseph Crognus de Pully pittet est mort
en Avril 1764 âgé d'environ 35 ans —

1765.

57

Mermoud. Pierre Isaac Mermoud de Solier le grand, est mort le 6^e 46^e 1765. ent. vel. le 14^e age d'environ. 25 ans.

Gendroy. Claude Gendroy de Solier Pittet, est mort le 12^e 46^e 1765. age d'environ. 80 ans.

1766

Ropray Jeanne fille de Jean Etienne Ropray de Solier le grand est morte le 21^e Janvier 1766. agee de. 3 semaines.

Sanchaud. Jeanne Marie veuve de Louis Noé Sanchaud de Solier le grand morte le 25^e Mars 1766. agee d'environ. 60 ans.

Serrin. Marie veuve de Jean Jacques Serrin de Holtend, morte a Solier le grand le 28^e Mars 1766. agee d'environ. 65 ans.

Mermoud. Jean Baptiste Mermoud, est mort a Solier le grand. le 3^e Juin 1766. age, de. 49 ans.

Menetrey Abram Isaac Menetrey de Solier le grand, est mort le 14^e Juin 1766. age d'environ. 44 ans.

Sanchaud. Louise veuve de f. Pierre Sanchaud de Solier le grand est morte le 16^e aoust 1766. agee d'environ. 56 ans.

1766
 Jean Jacques fils illegitime d'Antoinette
 Novemay De Cully est mort le 9^e fev^r
 1766. age d'environ — — — — — 8^e mois.

1767.
 Carand. Anne Catherine femme de Pierre
 Adam Carand Regent de Solles pittel
 est morte le 29^e avril 1767 age d'environ 26 ans

Sanchaud. Marie Claudine femme d'Henry
 Sanchaud de Solles le grand maître
 Cordonnier est morte le 9^e juillet
 1767. age d'environ — — — — — 36 ans

Deuverin David de Vuerin de Dotten
 est mort le 10^e aoust 1767. age d'environ — — — — — 60 ans.

Sanchaud. Jean Francois Sanchaud alias faures
 est mort le 4^e fev^r 1767. age d'environ. 27 ans.

Cretenaud. Jeanne Dorothee Cretenaud
 de Renens nee Guedon est morte
 à Solles pittel le 22^e fev^r 1767.
 age d'environ — — — — — 70 ans

Menetrey. Jean Antoine Menetrey est mort
 le 23^e fev^r 1767. age d'environ. 80 ans

Deuverin. Jeanne Susanne fille de l'officier Deuverin
 de Dotten, est morte le 2^e fev^r 1767. age d'environ. 2 ans

Menetrey. Jean Pierre fils de Jacques David Menetrey
 Regent à Dotten, est mort le 29^e fev^r 1767.
 age d'environ — — — — — 2 mois

1764.

59

Gendroy. Elizabeth fille de Pierre Gendroy de
Poliez pittel, est morte le 11^e Janvier 1764.

Menetrey Madelaine Menetrey de Poliez le grand
est morte le 22^e Janvier 1764. âgée de environ 65 ans

Guedon Jean Daniel fils illegitime de Jeanne Marie
Guedon de Nollens, est mort le 3^e Février 1764
âgé d'un - mois

Extrait de la Gazette
de Lussane 1876

du Vendredi 25 7^{le} 1878 page 2

Le British Monitor contient un
mouvement extrême: prouvés qui peut
servir à réfuter les Object^s des Incrédules contre
l'écrit de Jesus Christ; Objections tirées du
silence de Tacite & de Suetone. C'est une
lettre traduite d'un manuscrit du Vatican,
adressée au Senat de Rome par Publius Ventus,
Gouverneur de la Judée.

Il y a également d. la Judée, un homme
d'une vertu rare qui s'appelle lui-même
Jesus Christ.

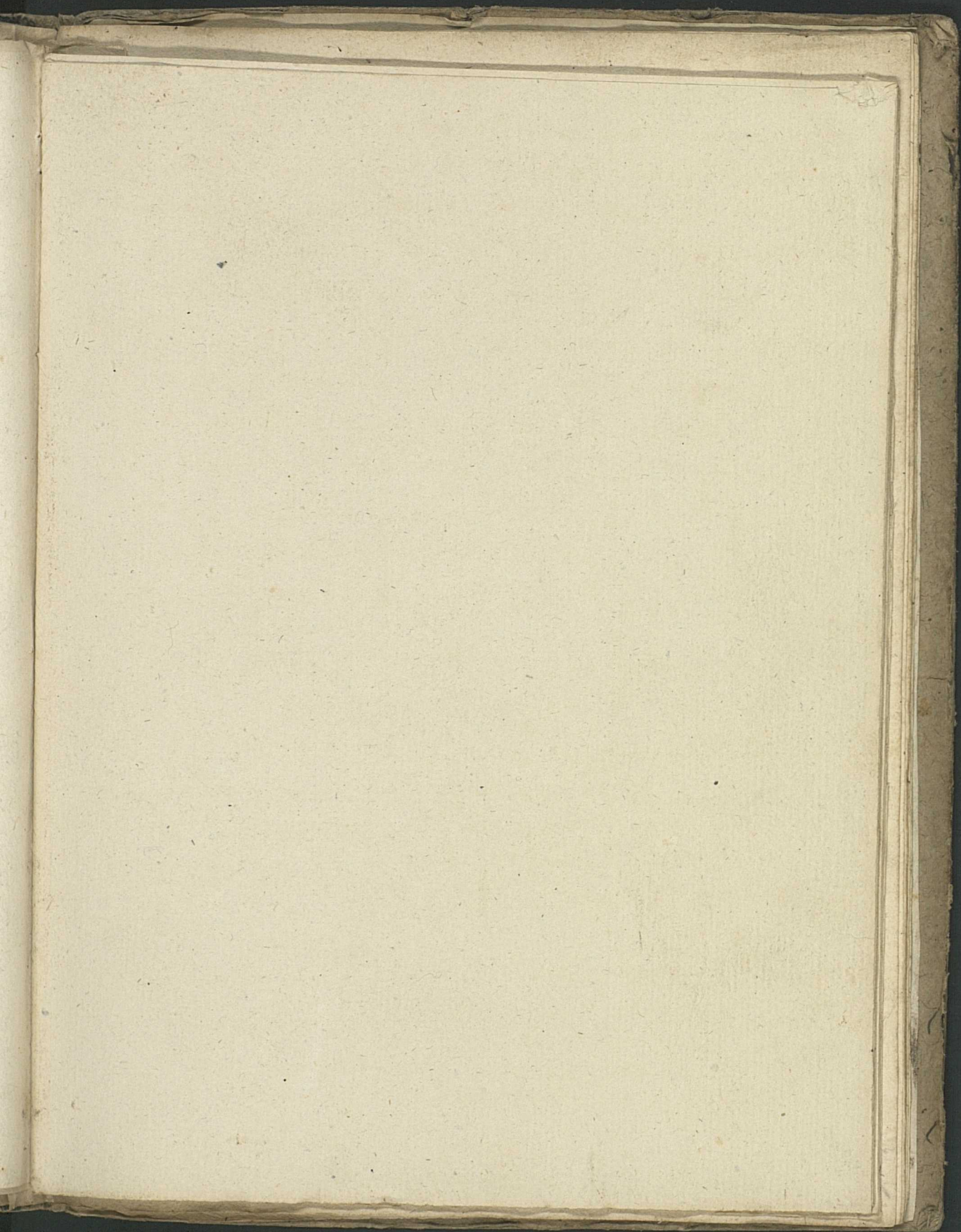
Les Barbares le croient prophète, mais
les docteurs l'adoraient comme descendant
du Dieu immortel. Il ressuscite les morts
& guérit les sorts de maladie, soit en
prononçant quelq^s paroles, soit en
touchant les patients de ses mains.

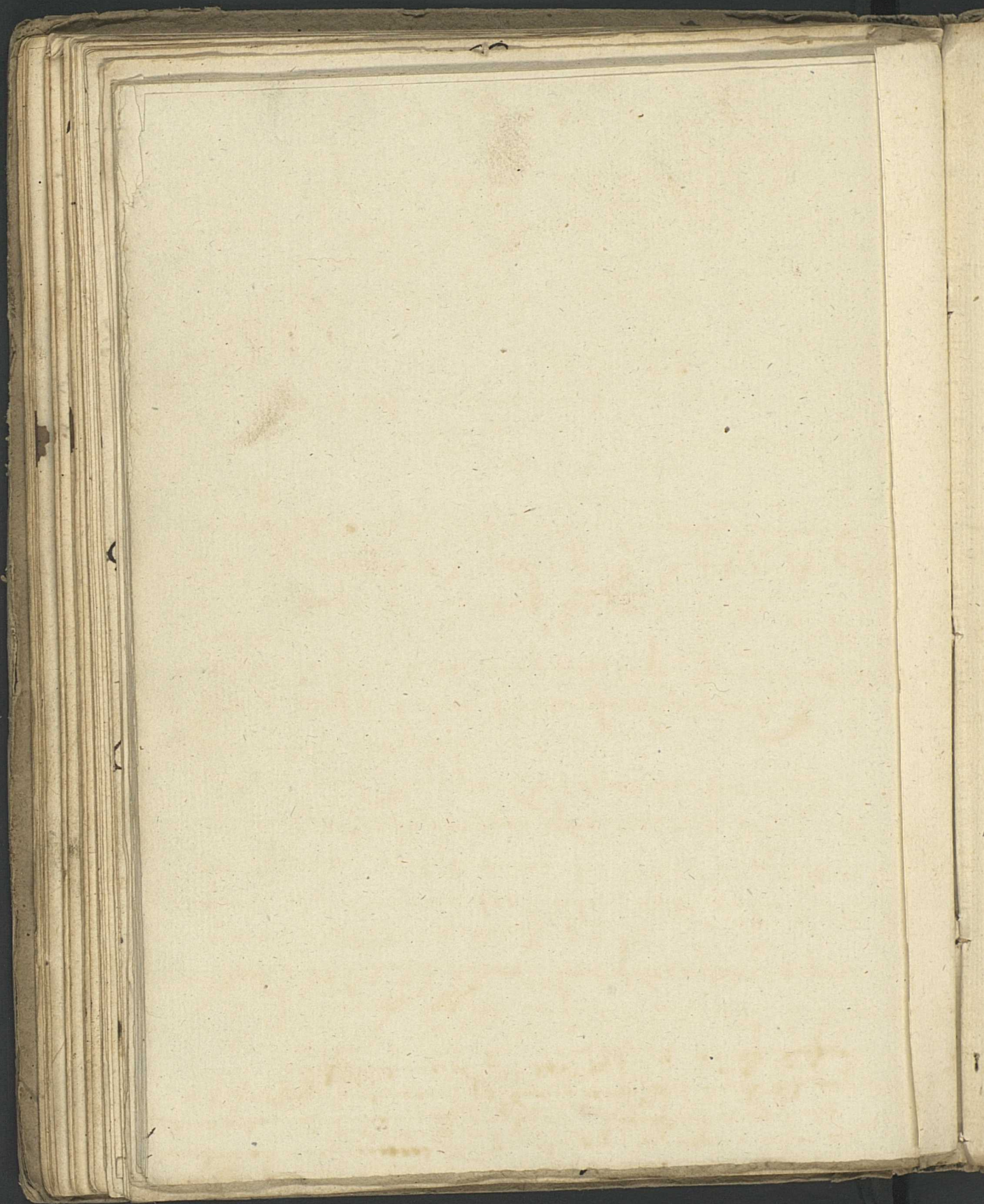
Il est grand & bien fait, son regard est doux

et vénérable. Ses cheveux sont d'une couleur ⁶¹
qui ne saurait décrire exactement, ils
tombent en mèches autour des oreilles
& s'étendent en flottant sur les épaules, sur
le front, ils sont divisés à la manière des Nazaréens,
son front est un long & ses joues sont teintés
d'une couleur agréable. Son nez & sa bouche
sont fermés avec une symétrie admirable,
sa barbe est épaisse de la même couleur
que ses cheveux, elle descend en pouce au
dessous du menton, divisée en forme de
fourche. Ses yeux sont pleins de vivacité,
Il courbe avec dignité & exhorta avec douceur,
Main soit qu'il parle, soit qu'il écoute, il le fait
tout avec élégance & gravité. Jamais on ne
l'a vu rire, mais souvent pleurer. Il est
très tempéré, très modeste & très sobre,
enfin c'est un homme qui, par sa parfaite beauté
& ses perfections divines, surpasse tout le fils
de l'homme.

156

Handwritten text in a cursive script, likely a historical document or letter. The text is written in a dark ink on aged, yellowish paper. The handwriting is dense and somewhat difficult to decipher due to its cursive nature and the fading of the ink. The text appears to be organized into several paragraphs, with some lines starting with capital letters. The overall appearance is that of an old, well-used manuscript.





[Faint, illegible handwriting at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side.]

Comptes de collectes
de 1856 à 1860

&
Notes

de réparations

en à la cure

en juin 1870

Proverbes d'agriculture

Semez tôt s'engle çait en la terre poudreuse
Puis le froment s'en en terre un peu boueuse

Osez l'épi noir faucher au vert le grain
Il vous en reviendra profit dail & certain

Coupez le grain affermi, mais non encore endurci
Le grain dans la balle grossit,
Le battre tard est un profit.

Le grain fauché peu nul ne se pourira pas,
Reposant sur la paille & non sur terre à bas.

Labourez tôt & battez tard,
Beau tem profité, c'est tout l'art.

Pour ne pas voir verser vos blés,
Cueil d'un cul qui soyent rousés

Herses sur blés & trefle & roulez le au printem
Ce sont deux points très importants

Quand l'épi tombe & tâte,
Le faucille ou faulx s'apprete

Herses dans le tem des labours en tem humides
Gardez cette règle pour guide.

Pour avoir toujours de bon champ

N'y mettez que deux fois même grain dans six ans

Trois ans le fumier dure, il fait effet plus prompt,
La terre en plus dur & plus long.

Memoire des larges que j'ai tirés de la boîte des
pauvres de l'Eglise de Polier le Grand. N.

Le jour du Jeune extraordinaire N. Le Gouverneur doit
avoir. ————— 11 10 p 6 q
de même que ce qu'on a tiré le jour de ma presentation 2 4 6 p.

Le jour de la 1^{re} Communion de Paques M^{re} Avril
7 bat moins demi cent et 6 cent que j'ai donnés
que j'avois houvé de le petit buffet parmi les
livres de Cure —————

8 bat 1 cent $\frac{1}{2}$

Le jour de Paques 1756. 33 cent $\frac{1}{2}$

8 bat 1 cent $\frac{1}{2}$

Le jour de la 1^{re} Comm: de Pentecote.
la 2^{de} Com: —————

5 11 3. x

10 11.

livres p. l'hon: Comm: suivantes auxquelles a des
contouré p. le rachat des esclaves +

7 11

a Jean Jacques Panhard p. un pain de sel —

2 11

Le jour de la 1^{re} Communion de 7 bat

Le jour de la 2^{de}

16 bat

1 cent

Le jour du jeune —

15 11

16 11

A la 1^{re} Communion des Noël environ ~~4~~
amples.

7 bat. 2 x.

A la 2^{de}.

9 bat moins 1 cent

8 bat — 3 x.

12^e Janvier 1759. un bat le jour
de réus. ————— N. 1.

J'ai reçu de Monsieur le Ministre Simonin trois Sacs
blancs de l'argent des pauvres qui ont été tirés à la boîte
des ^{Temple} ~~pauvres~~; de la part de la Comune, ne restant
à Monsieur le Min: que neuf crut. Signé ce
15^e Teoriar. 1757. Pierre Lamy Vincent

Reste qui ont été livrés à Jean F. Panth. 2 bat. 1 crut.
à la 1^{re} Comunion de Paques. 5 bat. 2 crut.
à la 2^{de}

M. livré 2 bat ^{la tige de} à Jean Jacques Panthaud
plus un pain de tel le jour de Paq.

Avoir eu à la 1^{re} Comm. de Pentecôte 6 bat. 3 x.
à la 2^{de}

à la 2^{de} environ 8 bat M. un pain de tel. a. J. P. 8.

Aux 2 Comunions de 7^h M. le jour de l'Ascens. 34 bat $\frac{1}{2}$ crut
livré à Jean Jacques Panthaud p. un pain de tel. 2 bat.

M. J'ai reçu de Nolte 10 bat ou 5 bat p. le retard. 15 "

Avoir eu au mariage de Jean homede Panth. 4. 1 crut

au mariage de Jean Abram Carrard 5. 1 x $\frac{1}{2}$

au mariage de M^r Pilliard de
Mortagne. 4 bat $\frac{1}{2}$ crut

à la 1^{re} Comunion de Noel. 7. $\frac{1}{2}$

à la 2^{de} 10. $\frac{1}{2}$

livré à la dernière Comunion
2 bat à la Madelon Panth.

plus 2 bat à J. J. Panthaud. 4 bat.

plus quatre bat à la Madelon Mermoud.

plus quatre bat au fils de Jean Antoine (malade)

M. J'ai reçu de Nolte 10 bat ou 5 bat p. le retard.

J'ai retiré au 4 Communions et le Jour du Jeune 20 1/2 bat. 6c.
sur quoi livré 10 bat.

reste — — — — — 7 1/2 bat. que j'ai livré aux srs

Gouverneur Jean Panchaud dit le Ladeur et a J.P. le 25^e Janv. 1758

Mermoud. il me reste entre mains 15 bat. 1/2

M^r. Prudhomme des Roches. et 10 bat. et 1/2 p^r

3 Mariages sur quoi je dois livrer 10 bat

a la Fille a Moyse Panchaud habitant

a Orbe et quatre bat a Emanuel Panchaud (livré a son Père)

p^r. un pscaume reste 14 bat et demique

J'ai entre mains.

14 bat 1/2

J'ai retiré a la p^r Com. ¹⁷⁵⁸ de Paques
a la 2^e

5 bat 1/2 et 1/2 x

a la p^r de Pentecote.

10 bat 1 x 1/2 x

a la 2^e

(N. 2 bat J.P.P.
p^r. aller a Berne.)

6 bat 2 x.

N. livré 3 bat a la Louis
Menetrey a Berne.

9" 2 x.

a la p^r Comunion de J^rho
2^e Com.

21 bat 1/2

le Jour du Jeune

17 bat 1/2 x

17 bat. 1/2

livré au s^r. Jean Panchaud Directeur

p^r. J. P. Panchaud

10 bat ~~1/2~~ bat. 1/2 1/2 x

a la Communion de Noel.

7 bat 1/2

a la 2^e

10 bat.

sur quoi livré 15 bat.

120 bat. et 1/2 ent.

J'ai retiré aux 2 Com: de Paques — 17 bat. 1 x.
 A la 1^{re} Comunion de Penthecote }
 a la 2^{de} — — — — — } 18 2x.
 A la 1^{re} Comunion de Jhu — 13 bat.
 a la 2^{de} — — — — — 13 bat. 1 onet.
~~plus 2 bat p^r Adam Mermoud.~~
 livré a J. Jaques Panchaud 2 bat.
 le jour du Peune — 16 bat. 1 onet.
 a la 1^{re} Comm: de Noël. — 9 bat. 5x.
 a la 2^{de} — — — — — 8 — 3x.
 M. livré a la Louise Panchaud. 2 bat.
 p^r des Sabbots 96 bat. 3x.
 plus p^r un bat. 2 livré 16 bat.
 Livré au Sr. Jean le Cadet p^r. reste. 80 bat. 3x.
 J. J. Panchaud — 10 bat.

J'ai livré au Sieur Pierre Louis Panchaud huitante
 bat et trois onet. Simonin. Past.

Reçu a la Comunion de Paques.
 en la Penthecote. —
 en Aoust 760 — 31 Aoust 12 bat 1 onet 1/2
 le jour du Peune. 7 760 18 bat.
 a Noël: — 15 bat. livré 6 bat. (plus 2 bat. au Fils de S. Ant.
 a la 1^{re} Com: de Noël et les 2 bat. a Jean Jaques Panchaud Menetrey
 2 bat a la rezenechi. A bat a la Delon Mermoud
 4 bat a J. Ant. Menetrey qui avoit son Fils
 Malade et qui les a demande au Gouven.
 le Sr. J. Mermoud

706

Moi Soussignée Marianne femme de Gamaliel Panchaud de
Polier le Grand, au lieu de paroitre a la citation que m^r.
Simonin Past. de Polier le Gr. ma fait signifier par devant sa
N. S. Ballivale pendante a aujourd'hui environ dix heures.

1^o Reconnois que j'ai eu tort de refuser de me rendre a la Cour
aux ordres de mon Past. et de répondre insolument tant
a son Fils au 1^{er} message, qu'au Messager dans le second.

2^o de dire hier en presence de m^r. le Ministre que jamais
personne ne me venoit paroitre au chateau p^r. cela.

3^o Je demande excuse pour tout cela a m^r. le Min. et promets
d'être plus circonspecte et sur mes gardes a l'avenir.

4^o Enfin pour la journée de m^r. le Ministre de lundi,
montant a 12 L 6 s . soit cinquante bat, comme m^r. le
Ministre en fait present aux pauvres du lieu, Je promets
payer entrecy et les contes prochains au sieur Directeur
des pauvres les scts 12 L 6 s . et cinq bat content d'arg^t.
debourse. Ainsi est a Polier le Gr. 22^e Aoust 1760.

est signée. Marie Despond, de Polier le Gr.
remis au N. Jean Fr. Panchaud. p^r en
exiger le payem^t.

Du meme jour.

Moi Soussignée au lieu d'être obligée de paroitre par devant
sa N. S. Ballivale pour avoir avec ma femme recueilli
du retard le Dimanche matin ^{avant toute action} 24^e Aoust 1760. promets de
payer entrecy et les contes prochains au sieur Jean Fr.
Panchaud Recteur des pauvres. 7 bat et $\frac{1}{2}$ en leur faveur
a Polier le Gr. ce 22^e Aoust 1760.

est signée. S. Balthazar Meretrey.

Recu aux 2 jeus Comunion de Paques.

aux 2 Communion de Jhu	18 bat 3 cent.
le jour du Jeune	12 " + 1 " $\frac{1}{2}$
A la Pentecote	18 "
a Noel	22 "
	15 bat

livré à la femme a Jaques Panchaud	53 bat $\frac{1}{2}$ x
au Tili de Jean Hésaine Menetrey	6 bat
ayant la petite Verole	2 bat
a Jean Jaques Panchaud Million	2 bat
a la Delon Mermoud	4 bat
a Jean Ant. Menetrey p ^r son Tili	
malade	4 bat
a la jeus Comunion de Noël a la Jeanu	
Aren. Marie Menetrey	2 bat
plus 2 bat a Madelaine Mermoud	20 bat
	22 bat

Reste

Livré auxdits 62 bat et $\frac{1}{2}$ x	68 bat $\frac{1}{2}$ cent.
aux: Jean Panchaud Recteur le	
16 ^e Fevrier 1762. Simonin.	

J'ai livré auxd. Pierre Louis Mermoud et au nouveau
Gouverneur son consors douze francs p^r l'argent de la
boite des pauvres Reformatz le 19^e Fevrier 1762.

Livré au S^r Pierre Louis Mermoud le 15 Aoust 1762 17^e
Simonin Pasteur
qui je lui redevois tant p^r la Confrerie Ref. que pour lui.

Recu en 1761 quatre bat qui nous papetes portés d. la page
 precedente le jour des noes de la Fudith - bat. $\frac{1}{2}$ cruf. $\frac{1}{2}$ cruf.
 Menetrey - - - - - 4 bat.
 le jour des Noes d'un Vieil de Villars Tier-
 elin - - - - - 2ⁿ 1. $\frac{1}{2}$
 un autre Vieil touz deux en May 1761.
 7ⁿ
 seven Comunion de Paques. - - - - - 7 1. $\frac{1}{2}$
 2^e. - - - - - 12ⁿ
 le jour de la noe de Francois Pancheud + - - - - - 8. 2.
 les deux Comunions de Pentecote - - - - - 18. 1. $\frac{1}{2}$
 une Comunion de 7^e - - - - - 9 2.
 2^e. - - - - - 14. 2.
 Jour du jeune - - - - - 11. 2.
 Comunions de Noel p^r les 2 - - - - - 12. 2.
 Noes des Marquet - - - - - 4

M^s. Joseph Ropraz et Pierre Merm. 2 Bat 1

livie a Jean Jacques Pancheud. - - - - - 188ⁿ
 a Louise Menetrey - - - - - 2. 1.
 a Pierre Pancheud - - - - - 2.
 a Madelon Marmouid - - - - - 2.
 p^r. la boete du temple - sur les Commun. M^s - - - - - 2.
 p^r. le baton - - - - - 5.

En tout 110 bat. - - - - - 12 } 110 bat.
 Samuel Menetrey - - - - - 10 -
 billier de 1760. - - - - - - 120 bat.
 200. 267.

Du Mariage de Fr. Louij Panchaud

du

60

20

1^{re} Communion de Paques

2^{de} Com.

7 bat.

1^{re} Communion de Pentecote

2^{de}

17 - 2

7 - 3

1^{re} Communion de Jhu

2^{de}

12 - 2

8 -

Livre à la Louij l'aveugle

5 bat.

à P. Paquet Panchaud Mollion

2 -

à Louij Manstrey

2 -

le jour de Jeunes

19

10 - 3 - $\frac{1}{2}$

NB. Il m'est rendu de l'année 1761 p.

5 bat.

les bates du Temple, sans le baton.

aux d'aux Comm. de Noel

19 - 3x.

le 29^e Jhu aux Nois de J. P.

Malthorbe de Charornay en ee J.

Louij Panchaud

12

1 $\frac{1}{2}$

N^o 9
 Voyez aussi au livrable
 des levins blancs, pour autres
 réparations.

Notes

Des réparations accordées par l'état
 à la cure de Polisy le gr. pendant
 le Ministère de M. Fouquet de Beauvais
 &c. depuis le 2^e Juillet 1810 jour
 de son arrivée. 111

En 1811 On a repassé en dit temps la chambre
 à manger, & 1 creux la pièce

Fait nouveau les deux fenêtres de la chambre
 sur le jardin rendu pour p. 27 francs
 Récrépé le cheminée

1814 ou 15

Fait la potée de la cave en Molasse
 creuse & rendue la dose d'air, parce que
 le fond de la cave s'est trouvé être du roc
 1814

Repis les murs de la cave
 Récrépé de nouveau les cheminées & le mur
 de la cour & du jardin (à bis)

Fait un Plancher neuf à la chambre de l'étage
 à bis, p. 5 creux la pièce, compris la moitié des bois à
 l'autre moitié seulement à ajuster. & repassé en dit temps le paroi.

Fait un Plafond à la dite chambre, p. 10 francs
 la toise de 100 pieds

Fait une Aire neuve à la grange p. 20 1/2 le pied

Fait un bassin de fontaine pour 16 francs rendu pour
 non compris la voiture & de terre

Suite des Réparations de 1817

N. Le comble étant refusé de faire la toiture
du bassin de fontaine sous deux mauvais protestes
la Reussée l'a faite à ses frais de la somme qui
et les Panchaud l'ont faite pour 9 francs

On a retourné les tuiles de tous les toits; &
les ouvriers ont trouvé les lattes presque toutes passées
ainsi que les chevrons qui auront besoin d'être
faits à neuf, d'un peu, & rapprochés les uns de autres
étant trop éloignés

On a enfin relevé toute la charpente du Ducher
depuis la Gîte & mis une pièce de fer pour l'arrêter devant
la rue.

On a enfin fait à neuf les contrevents de la cave
de l'appartement du plain pied, & posé une poutre
Nationale ces services avec les portes du devant de maison
en 18.

qui
es
r
l
on

encore refusé à payal, y a été condamnée par le Tribunal
du contentieux, malgré la mémoire coloniale
il est vrai que le syndic M. Mérimond en devant l'usage payal
a fait faire par Nicol en devant Abbe, contre le
Parré, qu'il accusait d'ouasions de pain inutile à la commune.